



Titre de sejour vie privee vie familiale

Par **coccinelle2**, le **09/12/2013** à **01:50**

bonjour voila je suis une jeune femme dorigine algerienne je me suis mariee en france avec un ressortisant algerien residant en france on a eu 2enfants nes en france on a depose une demande de titre de sejour vie privee vie familiale qui nous a ete refuse sous pretexte que selon les accords bilateraux entre lalgerie et la france donc dans mon cas je dois rentre au pays pour demander 1regroupement familial.le probleme c que je peux pas rentrer avec deux gosses aller chez qui alors que mes vrais attaches sont ici en france.ma question puis prtendre a un titre de sejour ou demander 1regroupement familial sur place

Par **aguesseau**, le **09/12/2013** à **10:38**

bjr,
la procédure de regroupement familial s'adresse à l'étranger qui veut faire venir sa famille en france ce qui n'est pas votre cas puisque vous êtes déjà en france.
avez-vous actuellement un titre de séjour ou êtes-vous en situation irrégulière ?
depuis combien de temps résidez-vous en france de manière continue ?
cdt

Par **coccinelle2**, le **19/12/2013** à **16:42**

salut je suis venue en france avec un visa court sejour et ce depuis le 29 -1-2010.au debut cetais juste pour des vacances car javais un travail(enseignante)vraiment jetais bien la ou jetais bref une fois en france j rencontre mon epoux comme ma famille etait contre cette

relation nous avons décider de se marier sur le territoire français mon mari étant résident.
.j'étais prête à rentrer malgré le différend que j'avais avec ma famille et puis j'étais tombée enceinte rapidement problèmes de grossesse(interdiction de bouger)

Par **coccinelle2**, le **19/12/2013** à **16:57**

C'est la suite de mon récit j'en ai eu par la suite un 2ème enfant en mai 2013 et là je suis vraiment coincée je ne peux même pas voyager toute seule avec des gosses en bas âge. comment ils osent séparer toute une famille alors qu'ils régularisent n'importe qui sous prétexte de certaines lois bidons comme le droit au double sol ou ceux qui ont des enfants scolarisés depuis au moins 3 ans. ils cherchent même à savoir ce que ces derniers travaillent ont un toit maîtrisent la langue française ...puis ils viennent chialer et parler de problème d'intégration.

Par **coccinelle2**, le **19/12/2013** à **17:06**

alors que ceux qui ont un toit qui paient des impôts participent à l'économie du pays on leur complique l'existence. je trouve ces lois insensées. car dans mon cas je trouve bête de rentrer pour revenir puisque je serais régularisée dans tous les cas autant à faire maintenant surtout que c'est ici que j'ai célébré mon mariage.

Par **coccinelle2**, le **19/12/2013** à **17:13**

enfin bref la j'ai pris rendez-vous pour déposer une autre demande de titre de séjour (vie privée vie familiale) j'espère qu'on me laissera déposer et on verra. car j'en ai déjà un qui normalement elle est expirée. je me demande à quand ce papier à mes 70 ans peut-être remarqué et ici on préfère les signora

Par **aguesseau**, le **19/12/2013** à **17:19**

bsr,
si les lois françaises ne vous conviennent pas, rien ne vous oblige à demeurer en France. vous avez fait l'erreur de venir en France avec un visa court séjour et de ne pas être rentré dans votre pays à l'expiration de votre visa.
il est bien précisé que la carte vie privée et familiale n'est accordée automatiquement que si vous êtes entrée en France avec un visa long séjour.
comme vous écrivez que vous serez régularisé dans tous les cas il n'y a aucun problème.
cdt

Par **coccinelle2**, le **20/12/2013** à **00:13**

excuse moi monsieur vs navez bien lu mes msg et pui j pas di ttes les lpis rancaises j vise celle concernant limmigration car comment une loi qui met comme condition dintegration la maitrise de la langue francaise alors que certains devenu francais ne savent aucun mot de cette langue que jadore .peut etre jaurais du rentrer mais maintenant le probleme nest pas la et puis vu

Par **coccinelle2**, le **20/12/2013** à **00:18**

je voudrais juste rajouter que pour bcp de raisons et surtout lagressivite de la societe francaise et pour le devenir de mes enfants ma residence en france nest que question de temps mais faut dabord regularier ma situation

Par **coccinelle2**, le **20/12/2013** à **00:32**

le regroupement concerne la famille de letranger qui doit etre loin pour le rejoindre afin detre regouper moi je suis deja avec ma famille en re groupement pourquoi faut ns separer pour les regrouper une 2eme fois cest nimporte quoi et puis il sagit la dateinte a la vie privee dune famille et cest un titre qui protege la famille que je demande(vie privee vie familiale).

Par **coccinelle2**, le **21/12/2013** à **17:51**

Slit merci pour ts ceux qui m'ont rep, a toi kalbous pou ton msg de soutien,ce dernier j'en ai vraiment besoin.au fait j pas demander l e regroupement mais un titre de sejour vie privee vie familial vu q mes ataches essentielles sont en france donc ce que on apel 1admission exeptionnelle.je conais pas mal de gens ds ma situation qui ont eu gain d cause.et la je ss ds l'impasse

Par **coccinelle2**, le **21/12/2013** à **18:01**

et pr le regroupement c vraiment bete de rentrer poir revenir c pas 1 contestation de loi comme le pensent certain mais vraiment ds mon cas c impossible avec 2gosses en bas age aller chez d freres et soeurs je ne sais pr combien de temps c vraiment galere totale car j connais bcp ds mon cas qui sont rentres et ils atendent tjrs car bcp de conditions juste pr mettre les batons ds les roues aux gens qui veulent juste exister travailler avoir leurs droits comme ts le monde.et voyant certaines categories quon regularisent sans chercher a comprendre comment vibent ils ou ont un toit...

Par **avaka**, le **21/12/2013** à **18:23**

bonsoir je suis entre en france ma femme et mes deux enfants avec un visa touriste.nous avons ete regularise dans le cadre dune loi concernant des accords bilateraux.bref,le probleme c que ma femme a demande le divorce juste apres avoir eu ses papiers la elle 1carte de residence dun an.ma question est ce que je peux la denoncer pour ca pour ne pas avpir a renouvler son tiyre sur mon dos.la elle mepeche de voir mes enfants et elle me menace de menvoyer d voyous me battre si je divorce pas.merci

Par **sid1969**, le **18/05/2014** à **12:28**

agousseau,tu es pas la pour critique les gens, et soi poli est modérée, et si ta pas une réponse clair et nette tu es pas obligé de répondre, comprendo